

l'école **SNES-FSU** **émancipée**

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

N°2 OCTOBRE 2007

Contre Sarkozy, le premier pas, la grève le 18 Octobre

An de grâce 2007, Sarkozy achève les retraites, la sécurité sociale et généralise le test ADN dans les procédures administratives quelles qu'elles soient.

Mais au mois d'Octobre, un petit vent de révolte gronde : d'abord les cheminots à qui le gouvernement fait porter le chapeau du fameux déséquilibre des retraites (la faute au chômage et au nombre d'actifs salariés ? non, une vision de l'esprit) , puis les salariés de l'énergie, puis... d'autres encore, issus des rangs de la fonction publique...

Car oui, malgré les tergiversations des dernières semaines, le caractère tardif du ralliement, la FSU appelle à « s'engager dans l'action » le 18 Octobre et des sections académiques du SNES ont appelé à la grève. Le 18 Octobre est le premier pas d'un mouvement d'ampleur que nous devons construire, les annonces gouvernementales touchent tous les pans de notre société, tous les acquis sociaux. Elles sont profondément injustes socialement et par la casse systématique des services publics, creusent et creuseront encore plus les inégalités qu'elles prétendent combattre. Les malades paieront pour les malades, et pendant que les dirigeants d'Airbus sont accusés de délits d'initiés, pendant que les profits, eux, ne cessent de croître au profit de quelques uns, il est proposé à chaque assuré social de payer jusqu'à 50 euros de franchise médicale par an et à chaque actif d'accumuler 42 annuités pour accéder à sa retraite... Quand leurs enfants auront affaire à des examens de passage de niveau en niveau et à la mort du collègue unique... Triste tableau qui n'est pas fiction.

Aujourd'hui, c'est un profond changement de société auquel nous devons faire face, et c'est le tous ensemble qui pourra en venir à bout et arrêter les réformes gouvernementales.

Dans le second degré, le SNES National, qui a porté la nécessité d'une grève avant les vacances de la Toussaint eu égard à la situation sociale actuelle n'a pas osé appeler à la grève pour le 18 Octobre, contrairement à certaines de ses sections départementales. Après avoir mené un combat juste, il attend aujourd'hui la mi-novembre. Le budget attendra-t-il ? Est-ce comme cela que la pression s'exercera sur ce fameux comité de pilotage du livre vert sur la condition enseignante ? N'est elle pas autant sinon plus nécessaire, la grève rapide et forte qu'elle l'était l'an passé contre le décret De Robien ?

Nous continuerons la lutte le 18 Octobre dans la rue, et en Novembre, il nous faudra rebondir. Le gouvernement et la majorité parlementaire n'ont pas fait de pause estivale, nous devons dès maintenant, adopter cette même attitude. Les annonces, au-delà des réformes, parlaient d'un calendrier court s'achevant fin du premier semestre 2008, le temps presse...

Pour nous contacter :
ponvert.cecille@wanadoo.fr
stephanemoulain@wanadoo.fr
yves.cassuto1@free.fr
ingrid.darroman@laposte.net

Les élu-e-s EE du BN du SNES, le 4 Octobre 2007.

Site de l'Ecole Emancipée :
www.ecoleemancipee.org

Tous les bulletins et textes concernant l'EE dans le SNES à la rubrique Syndicats Nationaux.

Quand le Snes écrit son livre vert...

Le ministre a mis en chantier une réflexion sur le métier d'enseignant : dès le printemps dernier, il a été question de tables rondes et de concertation – qui n'ont pas vu le jour (au désespoir du Snes) durant l'été, comme cela avait été annoncé. Non, en juillet, c'est l'annonce de la suppression de milliers de postes au budget 2008 (11200) qui a fait office de préalable à toute concertation ! Il faudrait donc aller discuter avec un ministre qui entame sa réflexion sur l'avenir du SP en le foudroyant par un gigantesque plan social !

Mais ce n'est pas tout ; les tables rondes prévues initialement sont finalement devenues des audits : libre aux partenaires sociaux de s'exprimer, on les écoute, on prend note... mais de là à en tenir compte ! La commission Pochard (du nom de son président, assisté par Rocard dans ses travaux) n'a elle-même pas d'illusion sur la portée de ses conclusions : ses membres le disent bien (et Eric Maurin, qui en fait partie, ne l'a pas caché lors du CN du Snes) : si les conclusions de la commission ne font pas écho aux projets gouvernementaux, ces conclusions, aussi intéressantes soient-elles, ne seront pas retenues. Le livre blanc (celui qui fera suite au livre vert édité par la commission) serait-il déjà écrit ? Vraiment ?

C'est dans ce contexte que le Snes décide de consulter les collègues : il met sur pied un questionnaire censé faire le tour du métier, de ses évolutions, de la charge de travail, des souhaits des personnels... C'est, dit-il, en partant des réponses à ce questionnaire qu'il interviendra lors de ces audits. Le dernier congrès ne remonte qu'à quelques mois, il a donné l'occasion de réfléchir à toutes ces questions, et de se doter de mandats, fondements du fonctionnement syndical ; eh bien, non, ça ne suffit pas, et le Snes une fois de plus se lance dans un « sondage ». Il entend ainsi vérifier la validité de ses mandats auprès de la profession. Mais n'est-ce pas plutôt avant le congrès qu'il aurait fallu adopter

cette démarche ?

Aujourd'hui, le Snes donne l'impression qu'il ne porte pas ses mandats, qu'il n'a plus ni projet éducatif, ni boussole face aux attaques du gouvernement. Il s'en remet à la profession pour décider, à sa place, de son orientation. Il n'est pas question que le syndicat se coupe des personnels, ou qu'il adopte des règles qui seraient contraires à celles de la démocratie, évidemment, mais il faut qu'en revanche il porte une orientation déterminée et qu'il s'attache à en convaincre la profession.

Ce questionnaire a été élaboré en plusieurs étapes : les élus EE ont depuis le début dénoncé la démarche même du questionnaire, et de façon formelle, ils ont voté contre cette démarche lors du BN du 25 septembre. Cependant, sachant que ce questionnaire serait lu, rempli par des collègues, et que la mouture de départ était assez lamentable et particulièrement dangereuse, ils ont fait le choix, par souci de responsabilité, d'amender ce questionnaire pour en « limiter les dégâts ».

Enfin, pour l'EE, ce questionnaire n'est pas, comme on veut nous le faire croire, un outil de mobilisation : pour nos collègues, il a un petit goût de grand débat et de commission Thélot, (ce n'est pas si loin) et personne n'a oublié ce qu'on y avait gagné : la loi Fillon !

Alors, oui, mobilisons les collègues : discutons avec eux régulièrement, lors des heures d'infos syndicales, du métier, des missions, des transformations à venir... mais discutons sur nos bases, en rappelant nos positions, en alimentant la réflexion grâce aux mandats décidés en mars dernier. Ni questionnaire, ni sondage ne sont nécessaires pour cela.

Ne lisons pas la lettre de Guy Môquet !

On nous enjoint de lire à nos élèves durant la journée du 22 octobre la lettre de Guy Môquet que Sarkozy a évoqué, des sanglots dans la voix, à plusieurs reprises durant sa campagne. Et nous devrions tous obéir à cette injonction en fonction d'une conception de l'éducation qui voudrait que les enseignants n'aient qu'à obéir sans rechigner aux impératifs de la communication de leurs gouvernants.

Le message que Sarkozy veut délivrer par l'intermédiaire de cette lettre est clair et il l'a d'ailleurs précisé lui-même dans un de ses discours : « Soyez fiers de la France au nom de laquelle ils sont morts ». Il faudrait pour être un bon Français, être prêt à mourir pour la patrie. Tel est au fond le sens de l'injonction faite à la jeunesse scolarisée dont nous devrions être les porteurs.

Le choix sarkozien porté sur Guy Môquet – issu du culte des martyrs longtemps cultivé par le PC – relève de sa stratégie de captation de l'héritage de la gauche. Mais il s'agit aussi de ressouder par une mémoire officielle revivifiée l'identité nationale que l'on sait menacée de l'intérieur par les jeunes et les immigrés. Guy Môquet incarne à la fois la révolte de la jeunesse et les aspirations de la gauche, mais il s'agit d'une révolte et d'une gauche domestiquées puisque récupérées au nom de la « nation ».

Ainsi Sarkozy prétend que Guy Môquet faisait partie de ces jeunes résistants « pour lesquels la France comptait davantage que leur parti ou leur église ». Cette assertion est fallacieuse concernant Guy Môquet entré en politique à la suite de l'arrestation de son père, député communiste qui avait refusé de condamner le pacte germano-soviétique. Quand il est arrêté à son tour en octobre 1940, c'est sa contribution à la réorganisation des Jeunesses Communistes alors même que certains dirigeants du PC en étaient encore à essayer de négocier auprès des autorités allemandes la parution légale de *L'Humanité*, un journal dont la ligne était encore la défense de la paix et le refus de toute action de résistance.

De toute façon il n'est pas possible de restituer cette lettre dans son contexte historique véritable puisque nous sommes sommés de la lire le 22 octobre, indépendamment de toute considération de progression pédagogique. Le document ne peut dès lors que se réduire à la promotion du martyre nationale appuyée sur le seul pathos, renforcé par le caractère cérémonial de la lettre.

C'est à cette triste mascarade que nous refusons de nous livrer suivant la consigne donnée par le SNES qui préconise de construire collectivement les modalités de ce refus (tract, motion en CA, lettre ouverte, etc.)

(Ce texte est tiré d'un article plus complet publié dans la revue *L'Ecole Emancipée* de septembre-octobre)

Commission Consultative Paritaire des non titulaires: une question purement technique ?

Dans un contexte d'attaques sans précédent sur les services publics, les solidarités, les statuts, le droit du travail, les libertés, le combat contre la précarité dans notre secteur semble être passé au second plan.

En cette rentrée, bien que dénoncée dans quelques articles et au détour d'un paragraphe du texte adopté lors du Conseil National, la précarité ne fait pas l'objet de longs débats et en tout cas apparaît comme marginalisée dans l'activité syndicale. Certainement pas de façon volontaire, mais question déjà « ancienne » par rapport aux flots des remises en cause, elle semble reléguée dans l'ordre des priorités.

Ainsi, le seul débat dans notre syndicat sur la précarité a concerné le mandat que devait se donner le SNES dans les discussions avec le ministère sur la mise en place des commissions consultatives paritaires pour les non titulaires de droit public. Certains points ont été tranchés lors du conseil national de septembre, sur le mode de scrutin (mandat pour des scrutins référendaires c'est-à-dire que le vote s'effectue pour un organisation syndicale et non sur une liste de noms pour cette organisation syndicale) et la composition des commissions (plusieurs CPC, une pour les non titulaires enseignants, conseiller d'orientation, CPE du second degré, une pour les MI-SE, une pour les AED 1^{er} et second degré).

Mais certaines questions ont posé problème et en particulier la définition du corps électoral que nous devons revendiquer auprès du ministère, et celle des compétences de ces CPC :

Si on prend la question de la définition du corps électoral, le ministère la veut la plus restrictive possible (en gros, seraient électeurs et éligibles les non titulaires employés depuis au moins 6 mois). Le fait que nous n'acceptons pas cette définition qui de

fait revient à exclure une grande majorité des non titulaires, en particulier enseignants, ne fait pas débat. Ce qui le fait en revanche, c'est l'exigence ou non de l'intégration des non titulaires au chômage dans le corps électoral. Or, ne pas revendiquer cette intégration au motif justement qu'ils sont au chômage, revient à s'aligner sur une conception gestionnaire qui est celle de l'administration et qui voit les non titulaires comme une ressource, jetable à tout instant, un vivier dépourvu de droits. Au contraire, dans une perspective syndicale offensive, la lutte pour l'extension des droits et la disparition de la précarité conduit à défendre l'ensemble des non titulaires sans les catégoriser, et faire en sorte que ces CPC soient une tribune et une occasion d'organiser les luttes unifiantes.

De surcroît, ici, la détermination du corps électoral détermine le contenu, c'est-à-dire les compétences de ces CPC. Aujourd'hui, le ministère les voudrait restreintes à l'étude des fins de fonction (c'est-à-dire à presque rien puisque les fins de fonction peuvent être dans la plupart des cas évitées par le non réemploi « économique »), le SNES doit se donner un mandat sur des compétences élargies en terme par exemple d'avancement, de droit à la formation, de droit à la mobilité, réemploi...

Enfin, cette question des CPC concerne l'ensemble de la FSU et doit permettre de renforcer le travail commun de l'ensemble de ses syndicats contre la précarité, mandat que s'est donnée la FSU l'an dernier.

Bref, ces questions ne sont pas si techniques qu'elles en ont l'air, du moins si nous contribuons à leur donner un sens politique qui peut être un des moyens de réintroduire au cœur des revendications et de l'action du SNES la lutte sur tous les terrains contre la précarité.

Pétition de soutien à Florimond Guimard à signer sur

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article4861>

Le 20 avril 2007, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical [et membre de l'EE, ndr] et associatif, était convoqué devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence, poursuivi pour « **violence en réunion avec arme par destination** ». Ce jour-là, en écho aux déjà 15 000 signataires de cette pétition de soutien, 2 000 personnes manifestaient dans les rues d'Aix pour dénoncer une forme de criminalisation de l'action militante. Le procès a finalement été reporté au 22 octobre 2007 à la demande des parties civiles (policiers).

[...]Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier, faits passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Florimond Guimard n'est pas un délinquant, un adepte des violences. C'est un militant syndical, particulièrement investi dans le Réseau Education Sans Frontières, et un pédagogue dont le travail est reconnu.

Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites contre ce militant des droits de l'homme et contre toutes les personnes poursuivies en raison de leur soutien aux personnes sans papiers.

L'EE, c'est aussi une revue !!
Abonnez-vous !!
Bordereau
d'abonnement à
imprimer sur le site...



PROTECTION SOCIALE : LES IDEES SIMPLES NE SONT PAS LES IDEES JUSTES

Les dépenses de santé augmentent chaque année, le nombre de retraités croît plus vite que celui des actifs, la sécurité sociale est donc en déficit, voire en faillite. Les usagers doivent faire des efforts, accepter d'être moins remboursés en matière de santé (franchises médicales), et cotiser plus longtemps en matière de retraite.

C'est en substance le raisonnement que nous assènent Sarkozy et ses thuriféraires. Il a le mérite de la simplicité, a l'apparence de l'évidence (on ne peut pas faire autrement !!), et peut séduire, y compris parmi les salariés (ceux qui vont payer).

Il faut rappeler ici un certain nombre de faits :

Le déficit est un leurre : d'après le rapport de la cour des comptes de septembre 2007 (nid de gauchistes présidé par Philippe Seguin), les dettes de l'état envers la sécurité sociale se montent à 9 milliards d'euros. La distribution de stock-options (non sujettes à cotisations) aux dirigeants d'entreprises a pour conséquences un manque à gagner de 3 milliards d'euros pour la sécu. Si on ajoute les dettes patronales, la sous déclaration des accidents du travail, on arrive largement au déficit annoncé par le gouvernement (12 milliards).

Le partage de la valeur ajoutée : Depuis les années 80, l'ensemble des salariés a perdu entre 80 et 100 milliards d'euros, au profit de la rémunération du capital (les actionnaires). Cette somme aurait fourni annuellement entre 32 et 40 milliards de recettes à la sécurité sociale : de quoi financer largement, par exemple, le maintien des 37,5 annuités pour pouvoir bénéficier de la retraite. Il faut donc augmenter les salaires, tout en diminuant la part dévolue au capital : ceci n'a aucune influence sur le prix des biens produits, et ne met donc pas en cause la compétitivité des entreprises chère à nos dirigeants.

La privatisation des soins : Dans les pays où la protection sociale est le plus privatisée (Etat-Unis par exemple), d'une part les dépenses de santé par habitants sont plus importantes que dans les pays bénéficiant d'une sécurité sociale solidaire, et d'autre part, le nombre de personnes n'ayant pas accès aux soins est très important (40 millions aux E.U.). L'argument du gouvernement – faire baisser les dépenses médicales par la prise en charge personnelle des frais – est donc un mensonge. De deux choses l'une : Ou le pays est assez riche et peut redistribuer du salaire et donc des cotisations sociales permettant de financer une protection par répartition. Ou bien la production de richesses est insuffisante et dans ce cas on ne peut pas verser des salaires élevés, et on ne voit pas comment les salariés pourraient économiser pour financer leur santé ou leur retraite par des placements dans les assurances privées.

L'offensive actuelle est le prolongement de toutes les attaques passées (Balladur en 1993, Juppé en 1995, Fillon en 2003). Après les régimes spéciaux, parions que ce sont toutes les retraites de la Fonction Publique qui seraient mises en cause (prise en compte des 25 meilleures années pour le calcul des pensions, au lieu des 6 derniers mois actuellement). Si nous ne réagissons pas tous ensemble (salariés du public et du privé), c'est le chacun pour soi qui régnera, c'est la logique du marché qui envahira nos vies.....